

COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 JUIN 2016
- 3^{ème} séance -

Par convocation en date du 16 juin 2016, le conseil municipal était convoqué pour une séance le mercredi 22 juin 2016 à 14 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, et conformément à l'article L. 121-11 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal était convoqué à nouveau pour le mercredi 29 juin 2016 à 14 heures 00, sur le même ordre du jour ; les délibérations prises étant valables quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à quatorze heures cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 22 juin 2016.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Arnaud WUHRLIN, Mme Armelle NEBOIPOU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES, M. Sylvano ABDELKADER et Melle Lysenka ARIIHOHOA - Adjoints au Maire

Mme Alima JEAN, M. Gilles GUEPY, Mme Virginie YONG, M. Patrick ROBELIN, Mme Gyslène DAMBREVILLE, Mme Sandra NEBOIPOU et M. Kirvin SERRE – Membres.

Procurations :

Mme Edna BOUEARAN a donné procuration de vote à M. Gilles GUÉPY, Mme Marie-Victoire BODÉOUAROU a donné procuration de vote à M. Sylvano ABDELKADER, M. Glenn LEONARD a donné procuration de vote à M. Tony GILLES, Mme Isabelle GUÉRARD a donné procuration de vote à Mme Brigitte EL ARBI, Mme Régina RIEU a donné procuration à Mme Mairé NOZERAN, M. Mario BOUEARAN a donné procuration à M. Patrick ROBELIN et M. Arnaud WUHRLIN a donné procuration de vote à Melle Lysenka ARIIHOHOA (en cours de séance).

Absents non excusés :

M. Paul BELPATRONNE, M. Jacques HARRY, M. Fabrice GOSSOIN, M. Nadir BOUFENECHÉ, Mme Jeannette AKARO et M. Julien BOANEMOI.

La présidente déclare la séance ouverte à quatorze heures dix minutes.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Armelle NEBOIPOU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et madame Claudia CLEMEN agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2016,
- Prise en charge d'un voyage administratif,
- Tarification des ateliers de pratiques artistiques,
- Abrogation de la délibération fixant le taux de la TCA pour la catégorie 2BIS,
- Subvention DETR 2016 pour l'acquisition de matériels pour le centre de secours,
- Subvention de la DETR 2016 pour l'acquisition d'un véhicule incendie,
- Subvention de la province Sud pour le balisage littoral de Poé,
- Tarification des branchements sur réseau neuf AEP,

- Signature d'une convention avec la province Sud relative à la gestion des débits de boissons,
- Habilitation du maire à ester en justice suite aux vol et destruction de véhicules communaux,
- Attribution de diverses subventions,
- Décision modificative n°1 au budget 2016,
- Décision modificative n°1 au budget ordres ménagères 2016,
- Décision modificative n°1 au budget assainissement 2016,
- Versement d'une indemnité de conseil au trésorier payeur de la commune,
- Versement d'une indemnité journalière aux travailleurs en insertion,
- Requalification de la traversée du village
- Habilitation du maire à souscrire un emprunt pour financer les projets d'AEP
- Compte-rendu de la délégation de signature consentie au maire
- Lecture du rapport de la Chambre Territoriale des Comptes sur l'avenant n°3 avec E.E.C.
- Questions diverses.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote.

2016.31 – Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES VOIX**.

Mesdames Lysenka ARIHOHOA et Sandra NEBOIPOU prennent place au sein de l'hémicycle.

2016.32 – Prise en charge de billets d'avion

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCÉPTE, à l'unanimité des voix, la prise en charge sur le budget communal 2016 des billets d'avion de la famille de Madame SOUETE Sylviane - personnel communal, au titre du voyage administratif.

2016.33 – Tarification des ateliers de pratiques artistiques

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs des ateliers de pratiques artistiques tels que chants, écriture, théâtre, musique, danse, arts plastiques ou culinaires, ect... organisés dans les locaux communaux aménagés à cet effet.

2016.34 – Taxe communale d'aménagement (TCA)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°2242/25/2014 votée le 26 février 2014 créant, pour la taxe communale d'aménagement, une catégorie liée aux « primo-accédants ».

2016.35 – Acquisition de divers matériels

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité des voix, le projet d'acquisition de divers matériels pour l'équipement du centre de secours de la commune.

ACCEPTE le subventionnement d'une réserve d'eau, d'un générateur de brouillard et de la sonorisation du centre de secours, pour partie par subventions de l'Etat (DETR 2016), l'autre partie sur le budget communal 2016.

2016.36 – Acquisition de matériel roulant

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité des voix, le projet d'acquisition d'un camion-citerne feux de forêts légers, d'un montant de 7.318.150 xfp, pour le centre de secours de la commune.

ACCEPTE le subventionnement de 4.390.890 xfp par l'Etat (DETR 2016) ; 2.927.260 xfp sont pris en charge sur le budget communal 2016.

2016.37 – Balisage du littoral de Poé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité des voix, la réalisation du balisage du littoral de Poé pour un montant de 20.000.000 xfp dont 10.000.000 xfp seront financés par l'assemblée de la province Sud.

Nota Bene : le chef de corps des pompiers de Bourail, qui a géré le dossier technique, fait un exposé du dispositif et notamment de la surveillance des zones ainsi définies (réserves de Poé et de Déva) après l'attaque mortelle de requin qui a eu lieu en avril dernier.

2016.38 – Branchement au réseau AEP

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le tarif du branchement au réseau d'eau potable neuf à la somme de 100.000 xfp ; la pose du compteur d'eau est réalisée par le fermier (la Société d'Exploitation des Eaux de Bourail).

La discussion étant ouverte, le conseiller Patrick ROBELIN aurait souhaité qu'un tarif dégressif soit prévu dans le cas de plusieurs branchements pour le même abonné.

2016.39 – Signature d'une convention

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à signer avec le président de la province Sud la nouvelle convention relative à l'exercice de la compétence pour l'instruction, la délivrance, la suspension et le retrait des autorisations individuelles en matière de débits de boissons alcooliques.

2016.40 – Affaire au contentieux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à défendre la commune de Bourail dans l'affaire qui l'oppose aux auteurs du vol de véhicules communaux (réf. Tribunal 1^{ère} Instance de Nouméa : JICABJI16000001 – Parquet n°1603800009).

MANDATE la Selarl Raphaële CHARLIER pour représenter la commune dans l'instance juridique énumérée plus haut.

2016.41 – Attribution de diverses subventions

La discussion étant ouverte, la conseillère Gyslène DAMBREVILLE demande au maire de revoir le montant de la subvention consentie au Conseil de l'eau de la Néra. Le maire lui répond que le loyer du local communal qui est mis à la disposition du bureau du Conseil de l'eau sera étudié et ajusté en fonction de l'aide financière communale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ALLOUE, à l'unanimité des votants, un crédit d'un montant total de 47.327.985 xpf à différents organismes et associations, pour réaliser leurs actions 2016.

Nota Bene : le conseiller M. Sylvano ABDELKADER, vice-président du CSB section tir à l'arc, est sorti de l'hémicycle et n'a pas pris part au vote de l'aide financière consentie à cette association.

Idem pour la conseillère Madame Alima JEAN – pour ce qui concerne l'association l'Age d'or qu'elle préside.

2016.42 – Projet « traversée du village en sa R.T.1 »

La discussion étant ouverte, le conseiller Patrick ROBELIN demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel à projet. Le premier adjoint au maire – M. Arnaud WUHRLIN lui répond que la traversée du village en sa RT1 est de compétence du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; c'est la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres, sur la relance de la commune de Bourail, qui pilote l'opération. Plusieurs réunions, et notamment de la commission communale ad'hoc, ont eu lieu depuis une année.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VALIDE, à la majorité des voix, l'étude de programmation urbaine portant sur la requalification de la traversée du village de Bourail. Toutefois, les amendements suivants sont émis :

- parkings à étudier pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et pour les arrêts minute le long de la RT1, côté montagne, dans le sens Nord-Sud,
- retravailler le carrefour RT1/RM8 (embranchement rue Marcel BORDES)
- retravailler le rond-point allongé au niveau des stations-service MOBIL et SHELL pour des accès fonctionnels.

Les conseillers municipaux M. Patrick ROBELIN (procuration de Mario BOUEARAN) et Madame Gyslène DAMBREVILLE ont voté CONTRE.

Monsieur Arnaud WUHRLIN devant s'absenter, dépose une procuration en faveur de Mademoiselle Lysenka ARIIHOHOA et quitte l'hémicycle.

2016.43 – Budget principal 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification n°1 au budget 2016 qui porte la section d'investissement à la somme de 518.372.977 xpf. Le budget principal est donc arrêté, en recettes et en dépenses, à 1.506.361.188 xpf.

2016.44 – Budget annexe ordures ménagères 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification n°1 au BAOM 2016 qui est portée en charges et produits de gestion à la somme de 65.363.760 xpf et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 1.840.686 xpf. Le budget annexe ordures ménagères est donc arrêté, en recettes et en dépenses, à 67.204.446 xpf.

2016.45 – Budget annexe assainissement 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification n°1 au BAA 2016 qui est portée en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 35.555.577 xpf. Le budget annexe assainissement est donc arrêté, en recettes et en dépenses, à 43.015.418 xpf.

2016.46 – Indemnisation du receveur municipal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE une indemnité de conseil, selon un barème prévu par l'arrêté du 16 septembre 1983, à madame Irène WOCJIECHOWSKI, durant ses fonctions à la trésorerie de LA FOA et pendant la durée du mandat du conseil municipal.

2016.47 – Indemnisation des travailleurs en insertion

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité des voix, le montant de l'indemnité journalière à servir aux travailleurs en insertion à la somme de 2.300 xpf.

2016.48 – Compte-rendu de la délégation de signature

Le maire rend compte de l'utilisation de la délégation de signature consentie par le conseil municipal pour la période de décembre 2015 à mai 2016 ; permis de construire, divisions/lotissements/partages, autorisations de voirie, autorisations de stationnement, baux et conventions.

2016.49 – Financement d'une opération d'investissement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire, à l'unanimité des voix, à négocier avec les caisses prêteuses un emprunt de 200.000.000 xpf pour le financement des réseaux d'adduction en eau potable prévus entre le bassin de la Néra et le marais aux perruches.

2016.50 – Avenant n°3 à la convention de concession de la distribution d'énergie électrique

Le Conseil Municipal,

PREND acte de l'avis n°2016-003 du 29 avril 2016 formulé par la Chambre Territoriale des Comptes de la Nouvelle-Calédonie saisie par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie sur l'aspect financier de l'avenant n°3 au contrat de concession de distribution d'énergie électrique passé entre la commune de Bourail et la société Electricité et Eau de Calédonie.

A la suite de quoi, la conseillère Gyslène DAMBREVILLE, au nom de son groupe « Intérêt Communal de Bourail », fait lecture d'une déclaration (voir annexe).

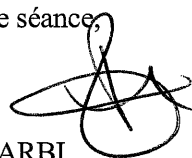
Le maire précise que la commune de Bourail souhaite se sécuriser et attend donc que le Tribunal Administratif se prononce sur l'affaire pour résilier ainsi de fait l'avenant signé le 23 décembre 2015 avec le concessionnaire, afin d'éviter que ce dernier ne se retourne contre la commune de Bourail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance à 16 h 25.

La secrétaire de séance,




La présidente de séance,



Armelle NEBOIPOU

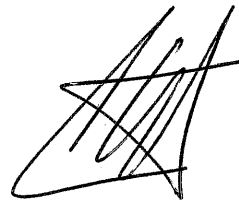

Brigitte EL ARBI

Approuvé à l'unanimité
en séance du 08/09/2016 .

Les membres,

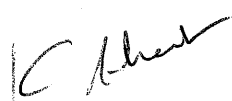


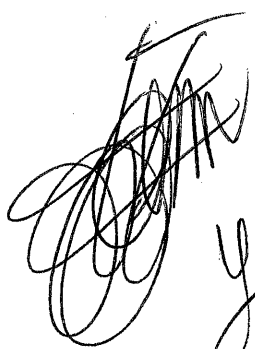



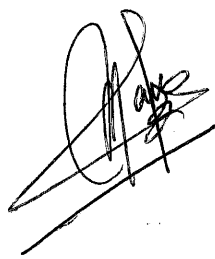














CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016
RAPPORT CTC – AVENANT 3 EEC

Madame le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers,

Nous avons pris acte de la lecture que vous avez faite du rapport de la Chambre Territoriale des Comptes portant sur l'avenant 3 passé avec EEC au contrat de concession de distribution électrique sur Bourail.

Nous retenons que la Chambre Territoriale porte les mêmes conclusions que notre groupe sur cette affaire à savoir :

- En premier lieu, l'irrégularité de la procédure que vous avez mise en œuvre pour la passation d'un tel avenant sans aucun travail préalable en commission technique ou en commission d'appel d'offre et donc le non-respect des principes de la commande publique
- Mais c'est aussi le manque d'éléments qui justifient la prolongation de 10 années du contrat de gestion en faveur d'EEC. Je parle ici de l'absence de programme d'enfouissement ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité et technique et financière. Mais on pourrait aussi parler de la redevance d'exploitation de la commune qui n'est pas un effort supplémentaire d'EEC puisqu'elle reste dans la limite de celle prévue par la réglementation !

Lorsque le 21 décembre dernier nous vous avons demandé l'ajournement de cette délibération par la voix de Patrick Robelin, notre chef de groupe, cela n'était pas un simple geste d'opposition. Et lorsque je porte pour notre groupe 2 recours auprès du Tribunal Administratif : un relatif à la délibération et un contre l'avenant lui-même, là aussi il ne s'agit pas d'un acte d'opposition. Il s'agit là de préserver par ces démarches l'intérêt supérieur de la Commune et de chacun des Bourillais et j'espère que vous en conviendrez.

Le Tribunal appréciera en fonction des éléments à sa disposition et devrait sans surprise confirmer la lecture de la Chambre Territoriale des Comptes.

Ainsi nous regrettons que vous n'ayez pas écouté la voix de la sagesse en prenant le temps de vous faire assister par des spécialistes pour préserver et défendre au mieux l'intérêt de la Commune et des Bouraillais ; en particulier sur un sujet aussi sensible et technique que la distribution d'énergie électrique.

Nous nous demandons si vous allez attendre d'être à nouveau décrédibilisée par le Tribunal Administratif comme pour l'affaire du drapeau ou si vous allez suivre la recommandation du Haut-Commissaire de la République en retirant la délibération et l'avenant 3 qui en découle.

Je fais le vœu que vous tirerez les enseignements de ce rapport et que vous appliquerez dorénavant les règles de la commande publique pour tous les engagements de la Commune et que vous mettrez en œuvre un fonctionnement plus démocratique au sein de l'institution en soumettant les projets au travail des commissions et en vous faisant assister au besoin par des experts afin d'éviter de mettre à nouveau la Commune en difficulté.

Gyslène DAMBREVILLE
Pour la Liste Intérêt Communal de Bourail